

Un suivi global pour lutter contre la marginalisation des personnes en situation de précarité

(Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires de Bobigny, APEIS 93, Bobigny)

En 1987, en partant du constat qu'un fossé se creuse entre les chômeurs et les institutions, un groupe de chômeurs décide de créer l'Association Pour l'Emploi, l'Information et la Solidarité des chômeurs et travailleurs précaires, dans le Val de Marne. Leur ambition est de défendre les intérêts des chômeurs, de lutter contre les inégalités dont ils sont victimes en matière d'accès au droit et de prévenir l'isolement et la précarité des travailleurs. D'abord orientée vers le militantisme et l'appui aux luttes collectives, l'action de l'association s'est élargie en 1998 à travers la mise en place d'un accompagnement axé sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Cette association nationale se compose de plusieurs comités locaux, notamment en Seine-Saint-Denis, département où le taux de chômage est particulièrement important. Le siège départemental se trouve à Bobigny, emplacement stratégique du fait de sa proximité avec des institutions telles que le Conseil général, la Caisse des Allocations Familiales (CAF), le Centre Communal d'Action Social (CCAS)... Orienté par le Pôle emploi, le service du Revenu de Solidarité Active (RSA), certains services sociaux ou simplement par le bouche à oreille, le public y reçoit l'appui d'une équipe composée d'assistantes sociales.

Un accompagnement dans les démarches administratives

L'APEIS 93 joue le rôle d'intermédiaire entre les institutions et les personnes en situation précaire lorsque celles-ci se heurtent à des difficultés administratives. A travers un accompagnement individuel, les assistantes sociales envisagent les difficultés des personnes dans leur globalité et ne se limitent donc pas au seul domaine de l'emploi. Les demandes les plus fréquentes au niveau du département sont liées à la santé, au logement, aux droits des étrangers et au surendettement.

Dans le cas des nombreuses situations liées au logement, l'association aide à la constitution et au dépôt auprès de la préfecture de dossiers dans le cadre de la loi DALO de 2007 (Droit au logement opposable). Cet appui n'est pas négligeable car les personnes qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion professionnelle seront souvent favorisées dans l'attribution des logements. L'APEIS 93 soutient également les personnes surendettées à monter les dossiers nécessaires à la résolution de leur situation, ou encore les étrangers dans leurs démarches de naturalisation, de demande de titre de séjour, en saisissant parfois le Ministère des Affaires Etrangères ou le préfet.

Enfin, l'APEIS 93 est parfois sollicitée pour intervenir dans le cas de problèmes opposant les usagers et les

administrations. Elle intervient ainsi auprès du Pôle emploi pour rétablir le demandeur d'emploi dans ses droits, dans des situations de radiations non justifiées par exemple. Du fait des bonnes relations qu'elle entretient avec le Pôle emploi, l'APEIS 93 y parvient facilement, bien qu'elle observe un durcissement de la part des institutions ces dernières années, notamment dans les cas des demandes de remboursement de trop perçu. Là où des demandes de remise gracieuses portaient leurs fruits il y a une dizaine d'années, le chômeur se heurte aujourd'hui à des refus.

Un accompagnement dans les démarches judiciaires

En cas d'échec de la résolution à l'amiable des conflits entre institutions et administrations, les assistantes sociales accompagnent les personnes dans leurs procédures judiciaires, notamment en montant les dossiers portés devant les tribunaux. Pour ce faire, les assistantes sociales de l'APEIS 93 sont entourées d'acteurs ressources avec lesquels elles collaborent régulièrement, notamment une avocate qui plaide et assiste à tous les procès soutenus par l'association.

L'APEIS 93 a notamment soutenu le cas d'une bénéficiaire du RSA qui, ayant reçu des allocations pour deux de ses enfants alors qu'ils n'avaient pas de papiers français, se voyait réclamer par la CAF le remboursement d'un trop perçu particulièrement élevé. En partenariat avec un avocat, l'APEIS 93 a soutenu cette personne dans son action en justice, laquelle a abouti à une annulation du remboursement du trop perçu.

Assurer le suivi dans le cadre du dispositif Appui Social Individualisé (ASI)

Le dispositif ASI, institué par une circulaire de 1992, s'inscrit dans les politiques de lutte contre l'exclusion afin

d'accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée pour éviter leur marginalisation. Si cette mesure s'est par la suite élargie aux bénéficiaires du RSA, elle a aujourd'hui été restreinte à ces seules personnes, supprimant la possibilité pour les demandeurs d'emploi de bénéficier de cet accompagnement, au regret de l'APEIS 93. Néanmoins, l'association a décidé de poursuivre cette mission d'accueil et de suivi des demandeurs d'emploi bien qu'elle ne reçoive plus de financement dans le cadre du dispositif.

Cette mesure met en place le suivi du chômeur par un référent unique chargé d'assurer son accompagnement de façon globale, en veillant par exemple à ce qu'il soit à jour dans ses démarches. En le plaçant au cœur de son projet professionnel, le référent unique doit également veiller à favoriser son autonomie.

L'APEIS 93 ayant été mandatée par le Conseil général pour opérer dans le cadre de ce dispositif, des institutions telles que le Pôle emploi ou le service RSA peuvent orienter les chômeurs vers l'association qui assume donc ce rôle de référent.

Faire de l'APEIS 93 un lieu de socialisation

L'association apporte également, un soutien aux familles en organisant des séjours, des sorties culturelles (visites de monuments, sorties à la mer...), pour renforcer le lien social entre les individus. Face à l'isolement de certaines personnes, c'est dans ce même objectif que les locaux de l'APEIS 93 ont été voulus conviviaux. Les adhérents peuvent ainsi s'y rendre librement pour effectuer leurs recherches d'emploi sur les ordinateurs mis à leur disposition. Le pari de l'association, à savoir faire de ses locaux un espace de rencontre et d'échanges, semble réussi : les lieux restent fréquentés par certaines personnes qui ont retrouvé un emploi

Mots-clefs : accompagnement juridique ; aide sociale ; assistance juridique et judiciaire ; assistance sociale ; avocat ; défense des droits ; droit au logement ; droit des étrangers ; emploi ; lien social ; travail

Contacts : Association pour l'emploi, l'information et la solidarité des chômeurs et travailleurs précaires 93, 24 rue Pablo Picasso, 93000 Bobigny / 01 48 30 28 81 / apeis2@wanadoo.fr / www.apeis.org

Rédaction : Juristes-Solidarités, à partir d'une rencontre avec Madame Mansouri (APEIS 93)